



PREFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° IDF-2018-09-29-001**

**modifiant l'arrêté N°2015-DRIEE-056 définissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée pour la région Ile-de-France**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
PREFET COORDONNATEUR DU BASSIN SEINE-NORMANDIE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles R.211-80 et suivants,

VU l'arrêté interministériel du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole,

VU l'arrêté du 23 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole,

VU l'arrêté interministériel du 11 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole,

VU le courrier interministériel du 18 juillet 2012 relatif à l'arrêté établissant le référentiel régional pour le calcul de la dose d'azote à la culture en zone vulnérable, dans le cadre du programme d'action nitrates,

VU l'arrêté préfectoral n°2015-DRIEE-056 du 29 avril 2015, définissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée pour la région Ile-de-France,

CONSIDERANT que le comité français d'étude et de développement de la fertilisation raisonnée a mis à jour les besoins d'azote par unité de production pour la culture de blé,

SUR proposition du directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France,

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'annexe 2, partie 1, tableau 1 de l'arrêté N°2015-DRIEE-056 définissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée pour la région Ile-de-France est remplacé par le tableau suivant :

**Tableau 1 : Besoin en azote par unité de production pour la culture de blé (Arvalis 2018)**

variétés	B (kg N/q)	Bq 11,5% (kg N/q)
<b>Blé tendre</b>		
Addict, Adhoc, Advisor, Aigle, Ambition, Arlequin, Armada, Atoupic, Basmati, Bermude, Boisseau, Chevignon, Costello, Diderot, Fairplay, Folklor, Garcia, Gedser, Granamax, Hybello, Hybery, Hybiza, Hyclck, Hyguardo, Hyking, Hypodrom, Hypolite, Hystar, Hysun, Hyteck, Hywin, JB Diego, Kundera, Lear, Lithum, Lyrik, Meeting, Modern, Mogador, Montecristo CS, Mortimer, Mutic, Popeye, RGT Mondio, RGT Texaco, Salvador, Sanremo, Sepia, Sokal, Stadium, Trapez, Tremie, Viscount, Zephyr,	2,8	3
Glasgow, Istabraq, Reflexion, Sobred, Torp		3,2
Accor, Alhambra, Alez Y, Apache, Apanage, Aprilio, Arezzo, Aubusson, Bagou, Bonifacio, Boregar, Brentano, Buenno, Calabro, Calcio, Calisol, Calumet, Cellule, Cezanne, Chevalier, Cornlfo, Compil, Descartes, Diamanto, Ephoros, Euclide, Filon, Fluor, Forblanc, Foxyl, Galactic, Galopain, Gimmick, Goncourt, Gotik, Hyfi, Illico, Interet, Kalystar, Korell, KWS Dakotana, Lavoisier, LG Abraham, LG Absalon, LG Altamont, Lipari, Musik, Numeric, Oregrain, Paledor, Pastoral, Pibrac, RGT Amplezzo, , RGT Cyclo, RGT Kilimanjaro, RGT Producto, RGT Tekno, RGT Valasko, RGT Venezia, Rochfort, Rubisko, Rustic, Scenario, Silverio, Sirtaki, Sobbel, Solehio, Solario, Solognac, Solveig, Sophie CS, Sothys CS, Sponsor, Starway, Stromboli, Syllon, Vyckor	3,0	3,0
Accroc, Adriatic, Alxan, Andalou, Arkeos, Ascott, Attraktion, Auckland, Barok, Belepé, Bergamo, Chevron, Collector, Complice, Creek, Donjon, Etana, Expert, Faustus, Fructidor, Gallix, Grapell, Hydrock, Ionesco, Kylian, Laurier, Maori, Matheo, Millor, Nemo, Oxebo, Pakito, Pr22r58, RGT Casario, RGT Libravo, RGT Sacramento, Ronsard, Sherlock, Stereo, SY Mattis, SY Moisson, System, Terroir, Tobak, Triomph, Valdo, Waxdum		3,2
Altamira, Athlon, Atlass, Bienfait, Camp Rémy, Cecybon, Centurion, Exelcior, Exotic, Falado, Graindor, Hendrix, Lazaro, LG Armstrong, LG Ascona, Lukullus, Manager, Nogal, Orloge, RGT Forzano, Sciplon, Soissons, Sorrial, Tullp	3,2	3,2
Autres variétés de blé tendre	3,0	-
<b>Blé dur</b>		
Atoudur, Biensur, Gibus, Joyau, Pescadou, Pictur, Plussur, Qualidou, RGT Fablonur, RGT Izalmur, RGT Voilur, SY Banco	3,7	-
Anvergur, Karur, Casteldoux, Cultur, Fabulis, Miradoux, Lloyd, Luminur, Janeiro, Nemesis, Pastadou, SY Cysco, Toscadou	3,9	-
Alexis, Aventur, Babyfone, Daurur, Floridou, Haristide, Heraklion, LG Boris, Nobilis, Relief, RGT Musclur, Sculptur, Tablur	4,1	-
Autres variétés de blé dur	-	-
<b>Blé améliorant</b>		
Manita, Renan	3,7	-
Antonius, CH Nara, Esperia, Forcali, Galibier, Izalco CS, Lennox, MV Suba, Quality, Rebelde	3,9	-
Adesso, Amicus, Bologna, Bussard, CH Claro, Courtot, Figaro, Geo, Ghayta, Guadalete, Levis, Logia, Lona, Metropolis, MV Mente, Qualital, Quebon, Runal, Sagittario, Skerzzo, Tamaro, Ubcus	4,1	-
Autres variétés de blé améliorant	3,9	-

**Article 2 :**

L'arrêté n°2017-02-14-001 modifiant l'arrêté n°2015-DRIEE-056 est abrogé.

**Article 3 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, les préfets de département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Paris, le 27 SEP. 2018

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France  
Préfet de Paris  
Préfet Coordonnateur du bassin Seine-Normandie

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected, somewhat irregular loops and peaks, resembling a stylized 'M' or a series of 'W' shapes.

Michel CADOT